



PREAVIS municipal relatif à une demande de crédit de Fr. 145'000. – pour l'étude du projet d'assainissement de la place du Pont et la création d'une interface de transports publics

Vallorbe, le 14 avril 2022 / SC / FM

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Initiée en 2011, une étude urbanistique globale du centre de la localité a permis à la Municipalité, avec l'accord du Conseil communal, de procéder à l'assainissement de certaines rues et places.

En guise de rappel, les différents secteurs et axes concernés par les remaniements urbanistiques sont les suivants :

- 1a bas de la Grand-Rue / place du Marché / rue de Pontarlier
- 1b place du Marché / place du Pont
- 2 Le Frézillon / passerelle de la Diaz / Entre-les-Eaux / place du Pont
- 3 place Dugué / place de la Liberté / Grand-Rue et place de parc en amont du stade / rue de l'Ancienne-Poste

A ce jour, les travaux relatifs aux points 1a et 2 susmentionnés ont été réalisés, hormis la rénovation de la route du Frézillon qui fera l'objet d'un préavis en fin d'année, en lien avec le remplacement du Pont en bois. A noter également qu'une partie de la rue de l'Ancienne-Poste a déjà fait l'objet d'une réfection.

Développement

Selon le plan des dépenses d'investissement pour la législature en cours, il est prévu que le secteur 1b soit traité en 2024 et 2025.

Dans cette optique, la Municipalité souhaite obtenir du Conseil communal le crédit d'étude nécessaire à l'élaboration du projet d'assainissement de la place du Pont et la création d'une interface de transports publics.

La Municipalité sollicitera la commission d'urbanisme afin de l'associer à cette étude, dont le résultat permettra de spécifier les aménagements à réaliser et de déterminer leurs coûts basés sur des mises en soumissions.

Le dossier ainsi finalisé fera l'objet d'une autre demande de crédit au Conseil communal pour sa concrétisation.

Coûts

Les frais (toutes taxes comprises) engendrés par les prestations des différents mandataires et des services communaux se décomposent thématiquement comme suit :

Mobilité et trafic	Fr. 19'500. –
Génie civil	Fr. 68'500. –
Géomatique	Fr. 11'500. –
Architecture-paysagisme	Fr. 21'500. –
Bureau technique	Fr. 10'000. –
Divers et imprévus	Fr. 14'000. –
Total	Fr. <u>145'000. –</u>

Montage financier

Dans le cadre de cette étude, la Commune bénéficiera d'une subvention cantonale estimée à 30 % du montant total des coûts effectifs.

Conclusion

Se fondant sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter le texte ci-après :

Le Conseil communal de Vallorbe

- vu le préavis n° 04/22 de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la commission d'urbanisme ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. la Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux décrits au présent préavis pour l'étude du projet d'assainissement de la place du Pont et la création d'une interface de transports publics ;
2. un crédit de Fr. 145'000. – lui est accordé à cet effet, sous déduction de la subvention cantonale ;
3. d'effectuer l'amortissement de ce montant par prélèvement au fonds de réserve général (9282.30) ;
4. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et / ou via le plafond d'emprunt.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic

La Secrétaire

Stéphane Costantini

Fabienne Mani

Municipal délégué : Monsieur Stéphane Costantini, syndic, en charge des transports publics